

# Règlement 2019 de la «Traversée des Canards et des Dauphins»

## Art 1 : Inscriptions et Tarifs

- Les inscriptions individuelles sont sur le site internet [www.kms.fr](http://www.kms.fr) aux tarifs de 23,00 € pour le 2,5 Km + 1,19 € frais d'inscription et 25,00 € pour le 5 Km + 1,19 € frais d'inscription.
- Le prix de l'inscription comprend la participation au premier challenge grand bleue. Détail et règlement sur [www.kms.fr](http://www.kms.fr)

## Art 2 : Certificat Médical et/ou Licences

Pour la participation à la traversée des canards et des dauphins vous devez présenter :

- Un certificat médical non contre-indication à la pratique de la nage en compétition de moins d'un an au 22/09/2019.  
Ou
- Une licence compétition FFN, conformément au mail de ligue PACA de natation du 18 février 2019  
Ou
- Une licence compétition FFESSM, conformément au mail à la FFESSM du 04 Mars 2019

**Important : par le mail de la FFTRI en date du 14/09/2019, La fédération FFTRI ne nous autorise pas à accepter la licence compétition. Pour participer à la manifestation, vous devez présenter, un certificat médical non contre-indication à la pratique de la nage en compétition de moins d'un an au 22/09/2019.**

## Art. 3 : Retrait des dossards, départ, neutralisation de la course

Plage du Rouet à Carry le Rouet, le 21 et 22 septembre 2019

Retrait des bonnets : Le samedi 21 septembre de 17h00 à 18h30.

Le dimanche 22 septembre de 7h15 à 8h30.

**Important : Tous les compétiteurs devront présenter une pièce d'identité lors du retrait des dossards pour participer à la course.**

Briefing : 8h30 plage du rouet pour les 2 courses

Départ : 9h45 pour les 2 courses

Le départ du 2.5 km sera donné de la plage du rouet.

Le départ du 5 km sera donné de la mise à l'eau du port de carry, à côté de l'office de tourisme.

Après le briefing, le transport en car vers le port de carry est assuré par l'organisation. Le premier bus partira à 8 h 40

Attention le dernier bus partira à 9 h 15.

Neutralisation des 2 courses : 12h00.

## Art.4 : Sécurité et Assurances

L'organisateur dispose de moyens de secours permettant de suivre les concurrents tout au long de la course. Le directeur de course se réserve la possibilité d'annuler la course en cas de mauvaises conditions météo ou si la sécurité des nageurs est mise en cause. Il se réserve également la possibilité de procéder à la modification du parcours.

La manifestation est couverte par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la GMF.

**Une assurance individuelle complémentaire est obligatoire, pour les non licenciés ASPTT et sans notification écrite par le compétiteur, l'organisateur souscrit, à titre gracieux, une licence ASPTT pour la journée, les garanties accordées sont consultable <https://asptt.com/>.**

**L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve et en cas de vol.**

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.

### **Art.5 : Droit à l'image**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation « La traversée des canards et des dauphins », sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.

### **Art.6 : Environnement**

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne peut être abandonné. Les organisateurs s'engagent à faire du tri sélectif le jour de la course et à mettre à disposition des participants des poubelles différenciées par type de déchets.

### **Art.7 : Annulation du fait de concurrents**

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelques soient les raisons de l'annulation.

### **Art.8 : Modification du parcours ou annulation par l'organisation**

La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques ou pour toutes autres raisons indépendante des pouvoirs de l'organisation, peut être prise à tout moment par les organisateurs, la décision ultime sera prise le dimanche 22 septembre à 7h30.

Les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable des épreuves.

L'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

### **Art.9 : Handisport**

Les courses sont ouvertes aux nageurs handisports munis de leur licence et d'un certificat de nage en mer sur longue distance en compétition.

## **Art.10 : Cérémonie protocolaire**

La Cérémonie Protocolaire se tiendra sur le parvis de la Plage du Rouet

Le trophée ITHAMAR sera remis au Club toutes fédérations confondues ayant eu le plus de nageurs arrivés.  
Le trophée ITHAMAR est remis en jeu par le club en titre l'année suivante

Tableau de remise des prix suivant le temps scratch des catégories.

Remise prix trophée ITHAMAR

Remise trophées Sport Adapté

### ***Catégories 2,5 km***

<i>Sans-palmes</i>	<i>Femmes</i>	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
Sans-palmes	Hommes	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
<i>Canards (Bi-palmes)</i>	<i>Femmes</i>	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
Canards (Bi-palmes)	Hommes	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
<i>Dauphins (Mono-palmes)</i>	<i>Femmes</i>	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
Dauphins (Mono-palmes)	Hommes	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>

### ***Catégories 5 km***

<i>Sans-palmes</i>	<i>Femmes</i>	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
Sans-palmes	Hommes	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
<i>Canards (Bi-palmes)</i>	<i>Femmes</i>	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
Canards (Bi-palmes)	Hommes	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
<i>Dauphins (Mono-palmes)</i>	<i>Femmes</i>	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>
Dauphins (Mono-palmes)	Hommes	<b><i>Trophée 1er</i></b>	<b><i>Trophée 2er</i></b>	<b><i>Trophée 3er</i></b>